

Réservation de stationnement (déménagement, travaux, etc.)

Cette demande devra parvenir à la Direction des Services Techniques dans un délai de :

- 15 jours pour un déménagement ;
- 1 mois pour des travaux.

Prescriptions générales

En cas de dommages ou de dégradations sur le domaine public, les travaux de réparation seront exécutés aux frais du demandeur.

Cette demande d'occupation temporaire est soumise à un tarif de droit de voirie ([annexe des tarifs](#)).

Indique un champ requis

Vos coordonnées	
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Complément d'adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text" value="78420"/>
Ville	<input type="text" value="Carrières-sur-Seine"/>
Courriel	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Votre demande	
Adresse des places de stationnement <input type="text"/>	
Date de début de stationnement	<input type="text"/>
Date de fin de stationnement	<input type="text"/>
Tonnage du véhicule	<input type="text"/>
Nombre de places de stationnement souhaité <input type="text"/>	
Motif de la réservation	
<input type="radio"/> Travaux	
<input type="radio"/> Déménagement	
<input type="radio"/> Livraison exceptionnelle	

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

CAPTCHA
Cette question sert à vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions de pourriel (spam) automatisées.

Documents

[CM - 2024 - Délibération sur les modifications des tarifs municipaux](#)

[CM - 2024 - Annexe modification des tarifs municipaux](#)